

**TABLEAU D'AVANCEMENT 2018 POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
DE 1^{ère} CLASSE DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT (AAP1)**

Les critères :

Les conditions statutaires	Peuvent être nommés au choix au grade d'AAP de 1 ^{ère} classe par voie d'inscription sur tableau d'avancement les AAP de 2 ^{ème} classe ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou grade d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C au 31 décembre 2018 .
Le texte de référence	Décret n° 2006-1760 du 23/12/2006 modifié notamment par le décret n° 2016-1084 du 03/08/2016
Les règles de gestion	Qualités développées et implication dans l'exercice des fonctions La CAP nationale veillera à respecter, dans la mesure du possible, le classement issu des CAP locales.

Les informations sur la CAP au titre de 2017 :

	E4 (AA1) → E5 (AAP2)	E5 (AAP2) → E6 (AAP1)
Nombre de promouvables	1029	1457
Nombre de proposés	251	451
Nombre de postes offerts	156	288
Nombre de promus	156	288
Age moyen des promus	47 ans	53 ans
Ancienneté moyenne dans le grade	14 ans 5 mois 23 jours	8 ans 9 mois 29 jours

Les dates :

Date limite de réception par le bureau SG/DRH/MGS2	30/06/2017
Date prévisible de la Pré CAP	15/11/2017
Date prévisible de la CAP nationale	19/12/2017

Les documents à fournir :

Pour les agents relevant d'une CAP locale, les services devront adresser, exclusivement par courriel, selon les modèles joints en annexe et en veillant à renseigner toutes les colonnes :

- La liste des agents promouvables remplissant les conditions au 31/12/2018 ;
- La liste des agents proposés et retenus par la CAP locale, quel que soit leur service d'origine, par ordre de mérite, sans ex æquo (liste signée sous format PDF et listes sous format excel ou word).

ainsi que

- Le procès verbal de la CAP locale qui devra comporter une mention sur l'examen de la situation de tous les agents promouvables et indiquer si les débats se sont terminés par un accord sur les propositions. Dans le cas où des désaccords subsisteraient, le PV doit faire mention expresse des points sur lesquels ils ont porté et des raisons qui les ont motivés.

Pour les agents relevant de la CAP nationale, la liste des agents promouvables et celle des agents proposés (PM130) devront être accompagnées de la fiche de proposition (PM140)

Les services n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un état néant

Les contacts :

Adresse mail : propositions-promotions-categorie-c-et-environnement-sg-drh-mgs2@developpement-durable.gouv.fr

Bureau	MGS2	Chef de pôle	Nathalie MUNIER	Téléphone	01 40 81 75 21
		Adjointe à la chef de pôle	Nicole CLAIN		01 40 81 70 80

NOTA : Pour le passage de l'échelle C2 à l'échelle C3, il convient de veiller à ce que, dans l'hypothèse où les agents proposés de façon concomitante pour un avancement dans le corps supérieur de débouché (SACDD ou TSDD) soient retenus dans leur intégralité, il reste suffisamment d'agents classés pour pourvoir les postes de promotion de grade au sein des corps de catégorie C offerts au titre de l'année 2018.

**TABLEAU D'AVANCEMENT 2018 POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT (AAP2)**

Les critères :					
Les conditions statutaires		Peuvent être nommés au choix au grade d'AAP de 2 ^{ème} classe par voie d'inscription sur tableau d'avancement les adjoints administratifs (AA) ayant atteint le 5 ^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou grade d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C au 31 décembre 2018.			
Le texte de référence		Décret n° 2006-1760 du 23/12/2006 modifié notamment par le décret n° 2016-1084 du 03/08/2016			
Les règles de gestion		Qualités développées et implication dans l'exercice des fonctions La CAP nationale veillera à respecter, dans la mesure du possible, le classement issu des CAP locales			
Les informations sur la CAP au titre de 2017 :			E3 (AA2) – E4 (AA1)		
Nombre de promouvables		355			
Nombre de proposés		135			
Nombre de postes offerts		52			
Nombre de promus		52			
Age moyen des promus		47 ans			
Ancienneté moyenne dans le grade		8 ans 5 mois 24 jours			
Les dates :					
Date limite de réception par le bureau SG/DRH/MGS2			30/06/2017		
Date prévisible de la Pré CAP			15/11/2017		
Date prévisible de la CAP nationale			19/12/2017		
Les documents à fournir :					
<p>Pour les agents relevant d'une CAP locale, les services devront adresser, exclusivement par courriel, selon les modèles joints en annexe et en veillant à renseigner toutes les colonnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liste des agents promouvables remplissant les conditions au 31/12/2018 ; • La liste des agents proposés et retenus par la CAP locale, quel que soit leur service d'origine, par ordre de mérite, sans ex æquo (liste signée sous format PDF et listes sous format excel ou word). <p>ainsi que</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le procès verbal de la CAP locale qui devra comporter une mention sur l'examen de la situation de tous les agents promouvables et indiquer si les débats se sont terminés par un accord sur les propositions. Dans le cas où des désaccords subsisteraient, le PV doit faire mention expresse des points sur lesquels ils ont porté et des raisons qui les ont motivés. <p>Pour les agents relevant de la CAP nationale, la liste des agents promouvables et celle des agents proposés (PM130) devront être accompagnées de la fiche de proposition (PM140)</p> <p>Les services n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un état néant.</p>					
Les contacts :					
Adresse mail : propositions-promotions-categorie-c-et-environnement-sg-drh-mgs2@developpement-durable.gouv.fr					
Bureau	MGS2	Chef de pôle	Nathalie MUNIER	Téléphone	01 40 81 75 21
		Adjointe à la chef de pôle	Nicole CLAIN		01 40 81 70 80

**TABLEAU D'AVANCEMENT 2018 POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT (ATP2)**

Les critères :

Les conditions statutaires	Peuvent être nommés au choix au grade d'ATP2 par voie d'inscription sur tableau d'avancement les adjoints techniques (AT) ayant atteint le 5 ^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou grade d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C au 31 décembre 2018
Le texte de référence	Décret n° 2006-1761 du 23/12/2006 modifié notamment par le décret n° 2016-1084 du 03/08/2016
Les règles de gestion	

Les informations de la CAP au titre de 2017 :

	E3 (AT2) → E4 (AT1)
Nombre de promouvables	55
Nombre de proposés	28
Nombre de postes offerts	13
Nombre de promus	13
Age moyen des promus	54 ans
Ancienneté moyenne dans le grade	18 ans 4 mois 20 jours

Les dates :

Date limite de réception par le bureau SG/DRH/MGS2	30/06/2017
Date prévisible de la Pré CAP	19/10/2017
Date prévisible de la CAP	30/11/2017

Les documents à fournir :

- La fiche de proposition (PM 140) avec avis motivé
- L'état récapitulatif des agents proposés (PM 130)
- Le compte rendu de la réunion de concertation
- Les services n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un état néant

Les contacts :

Adresse mail : propositions-promotions-categorie-c-et-environnement-sg-drh-mgs2@developpement-durable.gouv.fr

Bureau MGS2	Chef de pôle	Nathalie MUNIER	Téléphone	01 40 81 75 21
	Adjointe à la chef de pôle	Nicole CLAIN		01 40 81 70 80

**TABLEAU D'AVANCEMENT 2018 POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL
DE 1^{ère} CLASSE DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT (ATP1)**

Les critères :

Les conditions statutaires	Peuvent être nommés au choix au grade d'ATP1 par voie d'inscription sur tableau d'avancement les ATP2 ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou grade d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C au 31 décembre 2018 .
Le texte de référence	Décret n°2006-1761 du 23/12/2006 modifié notamment par le décret n° 2016-1084 du 03/08/2016
Les règles de gestions	

Les informations de la précédente CAP au titre de 2017 :

	E4 (AT1) → E5 (ATP2)	E5 (ATP2) → E 6 (ATP1)
Nombre de promouvables	83	49
Nombre de proposés	50	39
Nombre de postes offerts	16	9
Nombre de promus	16	9
Age moyen des promus	56 ans	57 ans
Ancienneté moyenne dans le grade	11 ans 9 mois 28 jours	7 ans 8 mois 29 jours

Les dates :

Date limite de réception par le bureau SG/DRH/MGS2	30/06/2017
Date prévisible de la Pré CAP	19/10/2017
Date prévisible de la CAP	30/11/2017

Les documents à fournir :

- La fiche de proposition (PM 140) avec avis motivé
- L'état récapitulatif des agents proposés (PM 130)
- Le compte rendu de la réunion de concertation
- Les services n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un état néant

Les contacts :

Adresse mail : propositions-promotions-categorie-c-et-environnement-sg-drh-mgs2@developpement-durable.gouv.fr

Bureau	MGS2	Chef de pôle	Nathalie MUNIER	Téléphone	01 40 81 75 21
		Adjointe à la chef de pôle	Nicole CLAIN		01 40 81 70 80

NOTA : Pour le passage de l'échelle C2 à l'échelle C3, il convient de veiller à ce que, dans l'hypothèse où les agents proposés de façon concomitante pour un avancement dans le corps supérieur de débouché (SACDD ou TSDD) soient retenus dans leur intégralité, il reste suffisamment d'agents classés pour pourvoir les postes de promotion de grade au sein des corps de catégorie C offerts au titre de l'année 2018.

**TABLEAU D'AVANCEMENT 2018 POUR L'ACCES AU GRADE DE
DESSINATEUR EN CHEF**

Les critères :

Les conditions statutaires	Peuvent être nommés au choix au grade de dessinateur en chef par voie d'inscription sur tableau d'avancement les dessinateurs ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4 ^e échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou grade d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C au 31 décembre 2018 .
Le texte de référence	Décret n° 70-606 du 2 juillet 1970 modifié notamment par le décret n° 2016-1084 du 03/08/2016
Les règles de gestion	

Les informations sur la CAP au titre de 2017:	E4 (dessinateur) -- E5 (DCG2)	E5 (DCG2) -- E6 (DCG1)
Nombre de promouvables	66	154
Nombre de proposés	43	142
Nombre de postes offerts	12	22
Nombre de promus	12	22
Age moyen des promus	44 ans	50 ans
Ancienneté moyenne dans le grade	14 ans 5 mois 5 jours	10 ans 10 mois 29 jours

Les dates :

SG/DRH/MGS2	30/06/2017
Date prévisible de la Pré CAP	17/10/2017
Date prévisible de la CAP	28/11/2017

Les documents à fournir :

- La fiche de proposition (PM 140) avec avis motivé
- L'état récapitulatif des agents proposés (PM 130)
- Le compte rendu de la réunion de concertation
- Les services n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un état néant

Les contacts :

Adresse mail : propositions-promotions-categorie-c-et-environnement-sq-drh-mgs2@developpement-durable.gouv.fr

Bureau	MGS2	Chef de pôle	Nathalie MUNIER	Téléphone	01 40 81 75 21
		Adjointe à la chef de pôle	Nicole CLAIN		01 40 81 70 80

NOTA : Pour le passage de l'échelle C2 à l'échelle C3, il convient de veiller à ce que, dans l'hypothèse où les agents proposés de façon concomitante pour un avancement dans le corps supérieur de débouché (SACDD ou TSDD) soient retenus dans leur intégralité, il reste suffisamment d'agents classés pour pourvoir les postes de promotion de grade au sein des corps de catégorie C offerts au titre de l'année 2018.

**TABLEAU D'AVANCEMENT 2018 POUR L'ACCES AU GRADE D'EXPERT TECHNIQUE
PRINCIPAL DES SERVICES TECHNIQUES (ETPST)**

Les critères :

Les conditions statutaires	Peuvent être nommés au choix au grade d'ETPST par voie d'inscription sur tableau d'avancement les ETST ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou grade d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C au 31 décembre 2018
Le texte de référence	Décret n° 86-1046 du 15/09/1986 modifié notamment par le décret n° 2016-1084 du 03/08/2016
Les règles de gestion	

Les informations sur la CAP au titre de 2017 :

Nombre de promouvables	110
Nombre de proposés	27
Nombre de postes offerts	12
Nombre de promus	12
Age moyen des promus	42 ans
Ancienneté moyenne dans le grade	13 ans 2 mois 21 jours

Les dates :

Date limite de réception par le bureau SG/DRH/MGS2	30/06/2017
Date prévisible de la Pré CAP	18/10/2017
Date prévisible de la CAP	29/11/2017

Les documents à fournir :

- La fiche de proposition (PM 140) avec avis motivé
- L'état récapitulatif des agents proposés (PM 130)
- Le compte rendu de la réunion de concertation
- Les services n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un état néant

Les contacts :

Adresse mail : propositions-promotions-categorie-c-et-environnement-sg-drh-mgs2@developpement-durable.gouv.fr

Bureau	MGS2	Chef de pôle	Nathalie MUNIER	Téléphone	01 40 81 75 21
		Adjointe à la chef de pôle	Nicole CLAIN		01 40 81 70 80

NOTA : Pour le passage de l'échelle C2 à l'échelle C3, il convient de veiller à ce que, dans l'hypothèse où les agents proposés de façon concomitante pour un avancement dans le corps supérieur de débouché (SACDD ou TSDD) soient retenus dans leur intégralité, il reste suffisamment d'agents classés pour pourvoir les postes de promotion de grade au sein des corps de catégorie C offerts au titre de l'année 2018.

FICHE DE PROPOSITION (imprimé PM 140) DES CORPS DE CATEGORIE C ET DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSITION D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

Corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat <input type="checkbox"/> ATP2 <input type="checkbox"/> ATP1	Corps des experts techniques des services techniques <input type="checkbox"/> ETPST	Corps des dessinateurs <input type="checkbox"/> Dessinateur en chef	Corps des adjoints administratifs <input type="checkbox"/> AAP2 <input type="checkbox"/> AAP1	Corps de l'environnement <input type="checkbox"/> ATPE <input type="checkbox"/> TE (liste d'aptitude) <input type="checkbox"/> TSE <input type="checkbox"/> CTE
--	---	---	--	--

Région – établissement ou département :

Service d'affectation :

ETAT CIVIL

N° INSEE :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

RETRAITE PREVUE LE :

(joindre arrêté ou demande de l'agent)

SITUATION ADMINISTRATIVE

DATE D'ENTREE DANS L'ADMINISTRATION :

DATE D'ENTREE DANS LE CORPS ACTUEL :

MODE D'ACCES DANS LE CORPS ACTUEL :

GRADE DETENU :

DATE D'ENTREE DANS LE GRADE ACTUEL :

MODE D'ACCES DANS LE GRADE ACTUEL :

ECHELON :

DATE D'EFFET DE L'ECHELON ACTUEL :

PARCOURS PROFESSIONNEL ANTERIEUR AU POSTE ACTUEL :

LIBELLE DU POSTE
PERIODE

DOMAINE D'ACTIVITE

1-	du : au :
2-	du : au :
-3	du : au :

DESCRIPTIF PRECIS DU POSTE

- Service et unité d'affectation :
- libellé exact du poste tenu :
- description des activités liées au poste :
- projets significatifs conduits par l'agent :

AVIS MOTIVE DU DIRECTEUR OU DU CHEF DE SERVICE

(sur la base des critères liés à l'expérience professionnelle, les capacités d'organisation, d'innovation, d'encadrement, de coordination de conduite de projets, rayonnement interne et externe)

Date et signature

